

Moulin Neuf

2025



MES VACANCES Automne

du lundi 20 au vendredi 24 octobre
et/ou du lundi 27 au vendredi 31 octobre

Enfants 3-10 ans scolarisés en maternelle ou en élémentaire



TARIFS

De 4,50 € à 26,50 €

Définis selon le quotient familial
et la domiciliation, variables en fonction
des catégories

CATÉGORIES

- 1 : familles domiciliées à Saint-Cyr-sur-Loire
- 2 : familles domiciliées à La Membrolle-sur-Choisille (uniquement pour le Moulin Neuf)
- 3 : familles qui travaillent à Saint-Cyr-sur-Loire et/ou grands-parents domiciliés à Saint-Cyr-sur-Loire
- 4 : familles n'habitant pas Saint-Cyr-sur-Loire



le Portail familles
vous simplifie la vie !

Inscriptions ouvertes :

- du 22 sept. au 3 oct.
(catégories 1, 2, 3)
- du 29 sept. au 3 oct.
(catégorie 4)

INSCRIPTIONS DU LUNDI 22/09 AU VENDREDI 3/10/2025

de 8 h 30 à 17 h au service Vie scolaire et jeunesse
ou en ligne sur : saint-cyr-sur-loire.portail-familles.net

Renseignements : 02 47 42 80 67 ou jeunesse@saint-cyr-sur-loire.com
Accueil de loisirs du Moulin Neuf - Rue du Vieux Calvaire - 37390 Mettray
Tél. 02 45 34 30 20 - Directrice : Clara Lozada

MES VACANCES À L'ACCUEIL DE LOISIRS



**UN RENSEIGNEMENT
COMPLÉMENTAIRE ?**
Prenez contact avec
ce service à la mairie au
02 47 42 80 67
jeunesse@saint-cyr-sur-loire.com



QUAND ?

L'accueil de Loisirs fonctionne pendant les vacances scolaires de 9 h à 17 h 15.

Il accueille **les enfants de 3 ans à 10 ans révolus (scolarisés en maternelle ou en élémentaire)**.

La priorité est donnée aux enfants dont les parents habitent ou travaillent à Saint-Cyr-sur-Loire.

OÙ ?

L'Accueil de Loisirs de la ville de Saint-Cyr, le "Moulin Neuf", est situé sur la commune de Mettray, rue du Vieux Calvaire. Tél : 02 45 34 30 20.

ACCUEIL ?

Pour les parents qui travaillent, un accueil à Mettray permet de déposer les enfants entre 7 h 30 et 9 h et de venir les chercher entre 17 h 15 et 18 h 30.

Un second accueil fonctionne à Saint-Cyr, dans les locaux de l'école Charles Perrault, rue Engerand, de 7 h 30 à 8 h 30 et de 17 h 30 à 18 h 30 (les enfants sont alors acheminés entre l'accueil et le Centre de loisirs par bus).

COMMENT S'INSCRIRE ?

Les inscriptions s'effectuent à la semaine et se déroulent au service Vie Scolaire et Jeunesse de la mairie de Saint-Cyr-sur-Loire ou en ligne via le Portail Familles : saint-cyr-sur-loire.portail-familles.net ou par courriel.

LES TARIFS ?

Depuis le 1^{er} janvier 2012, le calcul du tarif journalier est élaboré en fonction des revenus des familles, conformément à la réforme de la tarification des Accueils de Loisirs Sans Hébergement imposée par la CAF Touraine. Le tarif est ainsi adapté à la situation et aux revenus des familles. Le calcul s'effectue à partir de votre n° d'allocataire CAF.

- 1 Catégorie 1 de 4,50 € à 16 €**
(familles domiciliées à Saint-Cyr-sur-Loire)
- 2 Catégorie 2 de 4,50 € à 19 €**
(familles domiciliées à La Membrolle-sur-Choisille)
- 3 Catégorie 3 de 4,50 € à 20,50 €**
(familles qui travaillent à Saint-Cyr-sur-Loire et/ou grands-parents domiciliés à Saint-Cyr-sur-Loire)
- 4 Catégorie 4 de 4,50 € à 26,50 €**
(familles n'habitant pas Saint-Cyr-sur-Loire)

RÈGLEMENT ?

Le paiement est calculé en fonction du quotient familial et la facture correspondante vous sera adressée par courrier.

REMBOURSEMENT EN CAS D'ABSENCE ?

Seules les absences d'**au moins une semaine** sont remboursées sur justificatif d'un certificat médical déposé au service Enseignement - Loisirs - Vacances de la mairie, au plus tard dans les 48 heures qui suivent l'absence. Toute situation particulière sera étudiée au service Vie scolaire et jeunesse.

EXTRAIT DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Les inscriptions se font par période. Elles ne seront effectives qu'après retour du dossier **COMPLET** et dans les délais prévus (voir planning en couverture).

NB : tout changement de situation familiale, résidence, téléphone, coefficient CAF, décharges, devra être transmis au service Vie scolaire et jeunesse.

Le dossier comporte plusieurs éléments (par année civile) :

- La fiche d'inscription dûment remplie
- La fiche sanitaire (apporter le carnet de santé)
- Le numéro d'allocataire CAF avec l'utilisation du service CAF PRO
- L'attestation d'assurance de responsabilité civile et individuelle

Nous vous demandons de vous présenter muni des pièces ou photocopies sollicitées pour l'année 2025.

- Le N° d'allocataire CAF (attestation) ou avis d'imposition 2024
- Le carnet de santé de l'enfant
- Un justificatif de domicile (parents ou grands-parents habitant à Saint-Cyr-sur-Loire)
- Une attestation d'assurance personnelle ou volet d'assurance scolaire couvrant les risques « Individuelle-Accident » et la Responsabilité Civile (1)

(1) ces documents resteront dans le dossier de l'enfant

AUTOMNE 2025

Veuillez indiquer précisément les dates de séjour de votre enfant (cochez la ou les cases nécessaires)

☐ du lundi 20 au vendredi 24 octobre 2025 (5 jours)

☐ du lundi 27 au vendredi 31 octobre 2025 (5 jours)

Responsable légal de(s) l'enfant(s) pendant le séjour

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES RESPONSABLES LÉGAUX

RESPONSABLE 1

N° de Sécurité sociale

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Nom

Prénom

Adresse

.....

.....

Profession

Nom et adresse de l'employeur

.....

Téléphone Domicile

Téléphone Travail

Portable.....

Courriel.....

RESPONSABLE 2

N° de Sécurité sociale

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Nom

Prénom

Adresse

.....

.....

Profession

Nom et adresse de l'employeur

.....

Téléphone Domicile

Téléphone Travail

Portable.....

Courriel.....

N° d'allocataire CAF (obligatoire)

À COMPLÉTER UNIQUEMENT POUR LES ENFANTS QUI FRÉQUENTERONT L'ACCUEIL DE LOISIRS

	Nom	Prénom	Date de naissance	École fréquentée	PAI	AEEH
1 ^{er} enfant						
2 ^e enfant						
3 ^e enfant						

Tableau des accueils à compléter ci-dessous

	MATIN	SOIR
Charles Perrault (1)		
Moulin Neuf (2)		

(1) Accueil Charles Perrault à Saint-Cyr-sur-Loire (rue Roland Engerand) - (2) Moulin neuf à Mettray (rue du Vieux Calvaire)

Nom, prénom et téléphone des personnes autorisées à venir chercher l'enfant ou à joindre en cas d'urgence par ordre de priorité

1 Tél.

2 Tél.

3 Tél.

Votre enfant doit-il respecter des recommandations particulières relatives à l'alimentation ? **OUI** ☐ **NON** ☐

Si oui, lesquelles (joindre à l'appui un certificat médical) ?

.....

Assurance (Couvrant les risques "Individuelle Accident" et Responsabilité Civile) :

Nom de l'assurance **N° du contrat** :

Mutuelle complémentaire : (Désignation de la Compagnie et n° du contrat)

Nom de la mutuelle **N° du contrat** :

En cas d'urgence, dans quel établissement hospitalier l'enfant devra-t-il être conduit ? :

.....

J'autorise mon enfant à rentrer seul **OUI** ☐ **NON** ☐

J'autorise la mairie de Saint-Cyr-sur-Loire à utiliser la photographie de mon enfant dans un des supports de communication municipale (magazine, site internet, journal interne...) **OUI** ☐ **NON** ☐

Je soussigné(e), responsable de(s) l'enfant(s)

.....

- atteste l'exactitude des renseignements portés sur le présent document.

- dégage de toute responsabilité les organisateurs en ce qui concerne tout éventuel incident ou accident en dehors des temps d'accueil.

Saint-Cyr-sur-Loire, le

Signature

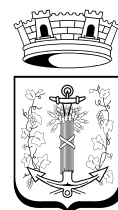
Hôtel de ville

Parc de la Perraudière - BP 50139
37541 Saint-Cyr-sur-Loire cedex

 info@saint-cyr-sur-loire.com

 02 47 42 80 00

 www.saint-cyr-sur-loire.com



SAINT-CYR-SUR-LOIRE